

l'avis général, l'intégration fonctionnelle demeure, parmi les trois options, celle qui comporte le plus d'avantages et qui mérite d'être poursuivie; cette forme d'intégration avait déjà produit d'intéressants résultats dans la voie d'une solution aux problèmes identifiés par le gouvernement et elle devrait continuer de remplir cette fonction avec succès.

### Gestion du personnel

La principale réalisation dans ce secteur a été la formulation de critères touchant le choix du chef de mission dans le cas de presque toutes les missions. Ces critères ont pu être appliqués à l'égard des nominations aux postes pourvus en 1974. En outre, il y a eu consolidation et perfectionnement des pratiques concernant la mobilité dans la fonction publique, la classification, le recrutement et la coordination des affectations.

## Relations fédérales-provinciales

Il était tout à fait normal que, par suite des progrès réalisés depuis la Seconde Guerre mondiale dans le domaine des transports et des communications, les provinces en viennent à s'intéresser de plus en plus à la dimension internationale des questions intérieures de leur ressort, d'autant plus que presque toutes comportent maintenant des prolongements internationaux. Par l'entremise surtout de la Direction de la coordination fédérale-provinciale, le Ministère s'efforce de mettre en place des mécanismes assurant le respect des intérêts internationaux des provinces d'une façon qui soit compatible avec le principe de la

compétence exclusive du gouvernement fédéral dans la conduite des relations internationales.

Ainsi, la Direction de la coordination fédérale-provinciale cherche à coordonner l'activité d'autres directions du Ministère, des missions du Canada à l'étranger et d'autres ministères et organismes fédéraux afin que la présence internationale du Canada manifeste pleinement le caractère fédératif de notre pays. D'autre part, elle s'applique à entretenir des rapports réguliers et étroits avec les cadres supérieurs des différents gouvernements provinciaux afin de se tenir au courant des objectifs et des politiques que ceux-ci élaborent relativement aux questions internationales qui les intéressent. Elle continue d'ailleurs à perfectionner les modalités de cette consultation permanente avec les provinces sur les nombreux aspects de l'activité internationale qui intéressent aussi bien le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux.

La Direction a élargi par ailleurs la gamme des services qu'elle offre aux provinces. C'est ainsi qu'elle a mis le réseau des missions du Canada à l'étranger et son important système de télécommunications au service des hauts fonctionnaires provinciaux. Elle organise et coordonne les visites (une centaine en 1973) de plus en plus nombreuses des fonctionnaires provinciaux à l'étranger et celles de leurs homologues étrangers dans les différentes provinces. Elle facilite les communications entre les provinces et les gouvernements étrangers selon les règles de la pratique internationale. Elle

poursuit enfin l'élaboration d'un système de diffusion qui lui permettra de distribuer régulièrement aux provinces toutes sortes de renseignements et de documents sur les aspects internationaux des questions qui sont de leur ressort.

Des progrès marqués ont été réalisés en 1973 au chapitre des modalités d'une représentation accrue des hauts fonctionnaires provinciaux au sein des diverses délégations du Canada sur la scène internationale. C'est ainsi qu'en 1973 le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rencontré les ministres de l'Éducation pour discuter avec eux du rôle que les provinces pourraient assumer au sein d'organismes internationaux qui œuvrent dans ce domaine. La représentation des provinces au sein des délégations du Canada qui participent à des conférences internationales sur l'éducation a augmenté considérablement depuis lors, et il arrive fréquemment que ce soit maintenant de hauts fonctionnaires provinciaux qui dirigent les délégations du Canada à de telles conférences. Des représentants des provinces font également partie des délégations de plus en plus nombreuses qui participent à des conférences internationales sur bien d'autres sujets. De surcroît, une entente est intervenue en 1973 en vue de permettre aux provinces de conclure avec l'Allemagne de l'Ouest et la Belgique des accords en vue d'échanges scientifiques. Enfin, l'habitude s'est maintenue de consulter régulièrement les provinces sur la position du Canada à l'égard d'ententes internationales dans les domaines qui sont de leur compétence.